

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Roland GIBERTI représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**MOB-007-12825/22/BM**

**■ Approbation d'une convention avec l'Agence de Financement des infrastructures de Transport de France et l'Etat relative à l'attribution d'une subvention d'investissement pour l'opération "Pôle d'Echanges Multimodal de Plan-de-Campagne aux Pennes-Mirabeau"**

**38368**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

La Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « loi 3 DS » a réaffirmé l'échelon métropolitain dans la conduite stratégique de la politique publique majeure que constitue la mobilité pour le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui connaît une grande diversité de situations socio-économiques.

L'une des ambitions de cette Métropole des transitions est de tripler les investissements pour les mobilités en passant de 100 à 300 millions d'euros par an. Un objectif déjà inscrit dans le Plan de Mobilité adopté à l'unanimité en décembre 2021. Il s'agit de résoudre les problèmes que rencontrent toutes les grandes agglomérations : congestion routière, autosolisme, pollution de l'air etc. en y intégrant la dimension multipolaire qui fait la particularité de notre territoire et en accélérant les investissements pour rattraper le retard accumulé.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à prioriser, en accord avec l'Etat, les projets favorisant la mobilité durable prévus au Plan de Mobilité métropolitain adopté par le Conseil Métropolitain du 20 décembre 2021 dont les 15 projets du plan Marseille en Grand.

Ces 15 projets de transport en commun représentant un montant d'investissement de plus de 2 milliards d'euros, pour une assiette subventionnable par l'Etat de près d'1 milliard d'euros et un financement de l'État en subventions directes fixé à 256 millions d'euros courants.

Le premier sous-volet concerne les transports collectifs en site propre. Le second sous-volet concerne les pôles d'échanges multimodaux (hors périmètres ferroviaires).

L'opération "Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Plan-de-Campagne" constitue l'un de ces 15 projets. La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la subvention de l'État, ainsi que le calendrier de réalisation de l'opération. La date d'éligibilité des dépenses s'effectuera à compter du 1er janvier 2022.

Localisée sur la commune des Pennes-Mirabeau, l'opération "Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Plan-de-Campagne" vise à renforcer la desserte multimodale de cette porte d'entrée du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence tout en complétant le réseau de pôles d'échanges multimodaux. L'objectif est d'améliorer les correspondances et l'attractivité des transports collectifs dans une logique de développement durable et de diminution du trafic routier automobile. Il s'agit ainsi de favoriser les connexions entre les modes de transports collectifs (train, bus, BHNS) et individuels (marche, vélo, véhicule particulier).

Cette opération accompagnera la mise en service de la nouvelle halte ferroviaire éponyme s'inscrivant dans la phase 2 de modernisation de la ligne Marseille-Gardanne-Aix (MGA2).

Le "Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Plan-de-Campagne" sera équipé de 2 parkings-relais, d'une gare routière, d'une halte ferroviaire et constituera le terminus de l'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ZENIBUS entre Marignane et les Pennes-Mirabeau. Afin de dynamiser et de rendre attractif ce PEM, du stationnement cycle, des points d'accueil du public et de vente de billets, une zone d'attente pour les voyageurs, ainsi que d'autres locaux localisés au sein des kiosques seront proposés aux usagers.

Le projet de PEM :

- Assure l'accessibilité et l'intermodalité pour l'ensemble des voyageurs ;
- Assure l'articulation de la halte ferroviaire avec les autres modes de déplacement ;
- Propose un pôle de mobilité pour les habitants et travailleurs du futur Quartier de Gare à proximité immédiate ainsi que pour la zone commerciale majeure de Plan de Campagne ;
- Propose un aménagement durable qui s'intègre au paysage et permet sa valorisation ;
- Propose des articulations fonctionnelles avec la RD543.

Le positionnement de ce Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) a été choisi en fonction de sa bonne accessibilité routière et autoroutière, au plus près de la RD543 et de l'A51. La circulation a été quantifiée via plusieurs comptages au niveau des bretelles entrée/sortie de l'A51, sur la RD543, à l'intersection de la RD543 et du chemin des Rigons.

#### Offre de stationnement projetée

Il est prévu 2 aires de stationnement longue durée de part et d'autre des voies ferrées pour un total de 290 places (dont 6 places PMR) :

- Au nord, le parking sera implanté le long des voies ferrées et comprendra de 170 places (véhicules particuliers et deux roues motorisées). Il sera accessible depuis le rond-point actuel à l'intersection entre la RD543 et les bretelles d'accès de l'autoroute A51 ;
- Au sud, le parking sera implanté à l'est de la gare routière en contrebas des voies ferrées et comprendra 120 places (véhicules particuliers et deux roues motorisées). Il sera accessible depuis la RD543 via la voie longeant l'enseigne Grand Frais.

Les aires de stationnement seront en libres accès mais seront a minima pré-équipées en contrôle d'accès. Deux panneaux d'affichage dynamique seront installés le long de la RD543 pour indiquer le nombre de places restantes dans chaque parking. Une offre de stationnement (12 places dont 3 réservées aux taxis) en dépose et reprise minute sera également aménagée au niveau de la voie d'accès au parking sud.

Il est prévu d'équiper 5% des places de stationnement de bornes de recharge pour véhicules électriques (dont 2 places PMR). 20% seront pré-équipées (dont 2 places PMR). 5% des places seront dédiées aux deux roues motorisées.

Afin d'assurer l'accessibilité au pôle d'échanges multimodal pour tous les usagers, et notamment les cyclistes, l'opération prévoit la mise en place d'une piste cyclable bidirectionnelle au sud de la RD543 et des cheminements piétons de part et d'autre de la départementale D543, reliant le futur PEM à la zone commerciale de Plan-de-Campagne à l'ouest de la voie ferrée.

#### Stationnement vélo

Le PEM Plan de Campagne accueillera une offre de stationnement vélo conforme aux dispositions du plan vélo 2019-2024 :

- Une nouvelle offre de stationnement vélo sécurisé (Action 3) : Il s'agit pour la Métropole de disposer d'ici 2024 de 3 600 places de stationnement vélo dont 60 % sécurisées sur une cinquantaine de pôles d'échanges, de Parkings-Relais, d'aires de covoiturage et dans les principales zones d'activités

- Le développement de l'intermodalité avec les transports en commun (Action 5) : Il s'agit notamment de permettre aux abonnés des transports en commun de pouvoir stationner de façon sécurisée leur vélo au niveau des pôles d'échanges

Une quarantaine de places de stationnement vélo sécurisé avec contrôle d'accès et vidéosurveillance sera mise en place au sein du garage à vélo le plus au sud du PEM. Cette localisation permettra à l'offre de stationnement vélo d'être au plus proche de l'aménagement cyclable qui sera réalisé le long du tracé de l'extension du ZENIBUS tout en limitant les conflits d'usage sur le parvis. Des prises de recharge pour vélos à assistance électrique (VAE) ainsi qu'1 borne d'autoréparation et de gonflage seront intégrés à cet espace.

En complément de l'offre sécurisée, des arceaux vélo en libre accès seront disposés au droit des rampes d'accès aux quais SNCF.

#### Service de mobilité et d'accueil

Le bâtiment voyageur au sud de Pôle d'Echange Multimodal comprendra les services d'accueil du public et de vente de billets avec :

- Un espace d'accueil de type guichets
- Un espace d'accueil rapide de type pupitres
- Un espace plus privatif pour le conseil en mobilité de type box
- Des distributeurs automatiques de billets

Le PEM Plan de Campagne sera également équipé de supports d'information voyageur fixe et dynamique. La signalétique comprendra ainsi :

- Des panneaux d'information et d'orientation ;
- Des bornes d'information voyageur.

Le début d'exécution des travaux est prévu pour mi-2024.

La date de mise en service est prévue pour fin 2025.

Le coût prévisionnel global de cette opération est estimé à 14 150 000 euros hors taxe revalorisé en décembre 2022.

L'ensemble des postes sont portés par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les dépenses éligibles au dispositif Marseille en Grand sont les dépenses d'infrastructures portées par la Métropole, calculées au 1er janvier 2022, évaluées à 6 500 000 euros hors taxe.

La participation de l'Etat est appelée à hauteur de 11,05 %, sur l'assiette subventionnable de 6 500 000 euros hors taxe soit 720 000 euros hors taxe.

La présente délibération vise à autoriser Madame la Présidente à approuver et signer la convention de financement relative à l'opération "Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Plan-de-Campagne".

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

COUT GLOBAL	FINANCEUR	BASE SUBVENTIONNABLE	TAUX/BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT	TAUX/COUT GLOBAL
14 150 000,00 €	Etat (Marseille en Grand)	6 500 000,00 €	11,05%	720 000,00 €	5,09%
	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	7 350 000,00 €	21,77%	1 600 000,00 €	11,31%
	Métropole Aix-Marseille Provence (Autofinancement)	14 150 000,00 €	83,60%	11 830 000,00 €	83,60%
TOTAL				14 150 000,00 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2021-1900 de finances pour 2022, notamment son annexe « état B » s'agissant des crédits du programme « infrastructures et services de transports » ;
- L'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône n° 13-2022-036 du 1<sup>er</sup> février 2022 portant approbation de la convention constitutive du GIP Mobilités ;
- La délibération TRA 038-5128/18/CM du 13 décembre 2018 portant création et affectation d'une Autorisation de Programme pour l'opération d'investissement du Pôle d'échanges de Plan de Campagne ;
- La délibération TRA 002-7091/19/CM du 24 octobre 2019 portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement relative au Pôle d'Echanges de Plan de Campagne ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération MOB-003-20/10/2022/CM du 20 octobre 2022 portant approbation d'une convention de financement avec l'Etat, l'Agence de Financement des Transports de France portant sur le volet mobilité du plan Marseille en Grand ;
- L'avis favorable du Conseil d'administration du GIP Mobilités du 29 septembre 2022 relatif à l'affectation du concours de l'Etat au titre du volet mobilité du plan Marseille en Grand.

**Où il le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération relative au « Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Plan-de-Campagne » ;
- Qu'il convient de conventionner pour le financement de l'opération "Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Plan-de-Campagne".

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue entre le Préfet de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) et la Métropole Aix-Marseille-Provence en vue de fixer les modalités et les conditions de financement de la réalisation de l'opération "Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Plan-de-Campagne" pour un montant de 720 000 euros hors taxe.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de l'Agence de Financement des infrastructures de Transport de France (AFITF) ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention de financement ainsi que tout avenant susceptible d'amender ladite convention.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget annexe transport 2022 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Code opération père – 2019001000.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le budget annexe transport 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Nature 1311- Sous politique : C240 - Code gestionnaire 6BCT2.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS